

LE PARCOURS DU PATIENT

**SPORT SUR ORDONNANCE, OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE (OMSEP) DE SAINT-PAUL**

étape 2

PRISE DE RDV À L'OMSEP DE SAINT-PAUL

étape 1

PRESCRIPTION MÉDICALE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Par les médecins labellisés « Sport Sur Ordonnance, OMSEP Saint-Paul »

étape 3

BILAN INITIAL EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

Un compte-rendu est transmis au médecin prescripteur après chaque bilan.

- Elaboration du Prof'île de Forme
- Remise du Pass'Sport Santé et de la carte adhérent Sport Sur Ordonnance
- Mise en relation avec un Coach Sport Sur Ordonnance

RECONDUCTION SE FERA AU CAS PAR CAS*

Renouvellement du programme ou orientation du bénéficiaire vers un programme mieux adapté à ses besoins.

étape 4

INTEGRATION AU PROGRAMME POUR UN AN D'ACCOMPAGNEMENT

- 3 bilans en APA : 2 évaluations de la condition physique, 1 entretien motivationnel
- Jusqu'à 2 séances de pratique d'activités physiques adaptées hebdomadaires dans les structures référées Sport Sur Ordonnance OMSEP Saint-Paul
- Des ateliers d'éducation nutritionnelle (optionnels).

étape 5

BILAN DE FIN DE CYCLE EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

- Réévaluation du Prof'île de Forme
- Redéfinition des modalités d'accompagnement

SI LES OBJECTIFS ONT ÉTÉ ATTEINTS

Suivi du bénéficiaire autonome pendant un an (post programme) dans la mise en place de son projet individualisé d'activité physique.

*voir règlement intérieur

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PAUL

165, bvd du front de mer - 97460 Saint-Paul
sportsante@oms-saintpaul.re | 0262 45 91 96 | www.oms-saintpaul.re